

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire

Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)

Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire

Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt-deux, le lundi 28 mars à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à MIOS (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 22 mars 2022

Étaient Présents en présentiel : **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoirs de Mme WEBER Sophie et de M. DELUGA François, **M. BACHÉ Alain**, **M. BAUDE Vital**, **M. DUFAY Michel**, **M. SORE Serge** portant pouvoirs de M. BOUFFIN Yann et de M. SAINTORENS Denis, **M. GILLÉ Hervé**, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoirs de M. COUTIERE Dominique et de Mme BREQUE Claudie, **M. DUNOGUES Yves**, **M. ICHARD Vincent**, **M. LANUSSE Denis**, **M. PAIN Cédric**.

Étaient Présents en visioconférence : **Mme LE YONDRE Nathalie**, **M. GLEYZE Jean-Luc**, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoirs de Mme LARRUE Marie et de M. DECLERCQ Cyrille, **Mme BEAUMONT Patricia**, **Mme LONGUET Anne Sophie**, **M. MARTINEZ Manuel**, **M. SARTRE Philippe**, **M. TULARS Bernard**, **Mme ARDOUIN Aimée** portant pouvoir de M. LASSALLE Jean-Claude, **Mme MARIE Lucie**, **Mme MESPLES Olga**, **Mme TAPIN Maylis**, **Mme TOSTAIN Emmanuelle** portant pouvoir de M. FORET Thierry.

Absents excusés (pouvoirs) : **Mme WEBER Sophie** ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, **Mme LARRUE Marie** ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, **M. COUTIERE Dominique** ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, **Mme BREQUE Claudie** ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, **M. BOUFFIN Yann** ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, **M. DELUGA François** ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, **M. FORET Thierry** ayant donné pouvoir à Mme TOSTAIN Emmanuelle, **M. LASSALLE Jean-Claude** ayant donné pouvoir à Mme ARDOUIN Aimée, **M. DECLERCQ Cyrille** ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, **M. SAINTORENS Denis** ayant donné pouvoir à M. SORE Serge.

Absents : M. LAGRAVE Renaud (excusé), M. TAUZIN Arnaud (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. PAPADATO Patrick (excusé), M. BLANC SIMON Jean-Luc (excusé), Mme DESMOULIN Karine (excusée), M. DURRIEU Michel.

RESSOURCES HUMAINES

ECOMUSEE DE MARQUEZE

DELIBERATION ANNUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT

D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A

UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 - I - 2° DE LA LOI N°84-53 DU 26/01/1984)

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°10 DU 10 FEVRIER 2022

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, et qu'il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la saison 2022, **du 9 avril au 30 septembre**, il est nécessaire de renforcer les services d'animation sur le quartier, d'accueil au train et au Pavillon, des expositions, du guichet, de la boutique et autres services opérationnels, en vue de sa préparation et jusqu'à sa fermeture, y compris pour les différentes opérations de nettoyage et rangement.

Besoins estimés :

SUR LE BUDGET PRINCIPAL

- ♦ au maximum **138.5 mois** sur des emplois à temps complet dans un grade relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions de :
 - Médiateur/médiatrice/guides
 - Chef de train
 - Agent technique polyvalent
 - Agent d'entretien
 - Vendeurs/vendeuses
 - Guichetier/guichetière
 - Agent de réservations
 - Agent sécurité
 - Bouvier/bouvière
 - Berger/bergère
 - Référent(e) associations et partenaires
- ♦ au maximum **15 mois** (6+9 mois) sur des emplois à temps complet dans un grade relevant de la catégorie B, pour exercer les fonctions de :
 - Assistant(e) de communication
 - Chargé(e) des animations et médiations culturelles
- ♦ au maximum **5.5 mois** sur des emplois à temps non complet à raison de 28/35^{èmes}, dans un grade relevant de la catégorie hiérarchique C, pour exercer les fonctions de :
 - Médiateur/médiatrice/guide/berger

En fonction du contexte local, les propositions de nombre de mois sont susceptibles d'évoluer à la **hausse au maximum de 5%, soit 8 mois supplémentaires.**

SUR LE BUDGET ANNEXE « ACTIVITES COMMERCIALES : FOUR ET BOUTIQUE»

- ♦ au maximum **29 mois** sur des emplois à temps complet dans un grade de référence de catégorie C, pour exercer les fonctions de :
 - Responsable de la production du four
 - Boulanger/ère-animateur/trice référent
 - Boulanger/ère-animateur/trice
 - Vendeur/euse-animateur/trice

En fonction du contexte local, les propositions de nombre de mois sont susceptibles d'évoluer à la **hausse au maximum de 10%, soit 3 mois supplémentaires.**

Condition de rémunération

MARQUEZE – Catégorie d'emploi	IB	IM
Guides et saisonniers (médiateurs, agent technique, agent d'entretien, guichetier, berger, sécurité), y compris pour les activités commerciales (boulangier, vendeur)		343 (SMIC)

Guides et saisonniers (médiateurs, agent technique, agent d'entretien, guichetier, berger, sécurité) avec + de 3 ans d'expérience, y compris pour les activités commerciales (boulangier, vendeur)		348
Guides et saisonniers (médiateurs, agent technique, agent d'entretien, guichetier, berger, sécurité) avec + de 6 ans d'expérience, y compris pour les activités commerciales (boulangier, vendeur)	389	356
Guides et saisonniers (médiateurs, agent technique, agent d'entretien, guichetier, berger, sécurité) avec + de 9 ans d'expérience, y compris pour les activités commerciales (boulangier, vendeur)	405	366
Bouvier, meunier et boulangier référent	405	366
Médiateurs/trices culturels	424	377
Responsable de la production du four	478	415
Chargé(e) des animations et médiations culturelles	500	431
Assistant(e) de communication	415	369

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

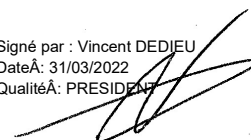
- **D'AUTORISER le Président** à recruter ces agents contractuels, à minima, pour faire face à ces besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité à l'Ecomusée, en application de l'article 3 - I – 2° de la loi n°84-53 précitée, selon le besoin estimé, pour une période de 6 mois maximum par agent.
- **DE VALIDER** la grille de rémunération proposée pour l'année 2022 suite à la revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2022.
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

Les crédits correspondants seront inscrits aux budgets 2022

Fait pour valoir ce que de droit,

à Belin-Béliet, le 30 mars 2022

Signé par : Vincent DEDIEU
Date: 31/03/2022
Qualité: PRESIDENT



Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte